

La LDH et la guerre d'Algérie

Gilles Morin, historien

Article paru dans *H&L* n° 128 (supplément, déc. 2004), p. 60-61.



Intervention de Madeleine Rebérioux pour le comité Maurice-Audin, lors d'une conférence de presse pendant la guerre d'Algérie.

Avant la guerre d'Algérie, la Ligue des droits de l'Homme, malgré la présence constante en son sein d'une minorité anticolonialiste, n'avait jamais rejeté le principe de la colonisation. En effet, lors des deux congrès qu'elle a consacrés, en 1931 et en 1952, aux questions coloniales, c'est l'idée d'une « colonisation démocratique » qui l'emporte sur la critique radicale du fait colonial. Cela explique qu'au début de la guerre d'Algérie, la LDH est loin d'être en pointe dans la dénonciation de la guerre. Mais en 1956 et 1957, ses responsables les plus empêtrés dans la défense de l'œuvre civilisatrice de la III^e République aux colonies, tel Paul Rivet, cèdent la place à des militants plus jeunes acquis à l'anticolonialisme, tels Daniel Mayer, Renée Vienot et Robert Verdier. A partir de 1958, sous la présidence de Daniel Mayer, la LDH ne se contente pas de dénoncer la torture ; elle devient un pôle de rassemblement dans la lutte pour la fin de la guerre coloniale.

L'insurrection déclenchée le 1^{er} novembre 1954 prend la Ligue des droits de l'Homme à contre-pied. Elle est engagée dans le combat contre le réarmement allemand et est, pour l'essentiel, en plein accord avec le gouvernement de Pierre Mendès France, ligueur depuis les années 1920, qui vient de mettre fin à la guerre d'Indochine, qu'elle n'avait cessé de combattre. Ses premiers communiqués marquent un embarras : elle accepte le rétablissement de l'ordre et condamne les appels à la guerre sainte relayés par la Ligue arabe, mais recommande la modération, exige des réformes, plus de justice sociale et l'application du statut de l'Algérie voté en 1947.

En janvier 1955, elle commence une campagne contre les brutalités policières et les tortures à laquelle le ministre de l'Intérieur, François Mit-

terrand, répond favorablement. Courant 1955, les « événements d'Algérie » prennent la dimension d'une guerre. Le gouvernement Edgar Faure proclame l'état d'urgence, que la LDH condamne. C'est encore le temps des ambiguïtés, la LDH parle toujours en mai 1955 de « départements français », mais les divergences commencent à se faire jour alors que Paul Rivet, membre du Comité central et ligueur historique, signe des pétitions d'intellectuels en faveur de l'Algérie française. Le rêve assimilationniste n'est pas mort et certains laïques craignent en outre le développement de l'influence islamique en Algérie. Mais c'est en vain que Rivet invite la Ligue des droits de l'Homme à soutenir le gouverneur général Jacques Soustelle ; elle se range plutôt derrière Charles André Julien, historien de l'Algérie à la Sorbonne, ancien secrétaire de la fédé-

Laïcité.

Elle participe le 21 juin, à Paris, à une grande manifestation du Comité national d'action laïque (Cnal), sur la pelouse de Reuilly.

1960

Algérie.

La LDH demande, en janvier, des sanctions administratives et judiciaires contre les organisateurs de l'insurrection factieuse d'Alger (« Semaine des barricades »). Elle proteste contre les camps d'internement d'Algériens.

Torture.

Daniel Mayer écrit au ministre des Armées pour exprimer sa tristesse et son amertume devant la promotion comme officier de la Légion d'honneur du lieutenant André Charbonnier, « formellement accusé d'être à l'origine de la mort, dans d'atroces circonstances, du jeune universitaire Maurice Audin ».

Libertés.

Son congrès met en lumière les menaces que le développement des sciences et techniques risque de présenter pour les libertés et les droits des personnes.

Etats-Unis.

Elle intervient auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis en France pour demander la grâce du condamné à mort Caryl Chessman.

1961

Répression.

Après la manifestation des Algériens du 17 octobre à Paris, la LDH proteste le 20 octobre contre « d'inadmissibles mesures de discrimination raciale », et le 24 octobre contre « la violence de la répression quand la manifestation gardait un caractère pacifique, et contre les sévices dont ont été l'objet des détenus ».

Paix.

Elle renouvelle sa demande de négociations pour la paix en Algérie, demande le régime de prisonniers politiques pour les détenus algériens et pour les Français incarcérés

pour l'aide qu'ils ont apportée au FLN.

Droits des femmes.

Elle dénonce, dans un rapport, le fléau social qu'est le proxénétisme.

Institutions.

Son congrès condamne le régime de pouvoir personnel et définit les bases d'un « régime démocratique et moderne de demain ».

1962

Algérie.

32 organisations signent un texte à l'initiative de la LDH dénonçant l'action criminelle de l'OAS et appellent toutes les forces morales, politiques et syndicales à se mobiliser pour la défense de la justice, des droits de l'Homme et de la démocratie.

Charonne.

A la suite de la manifestation du 8 février contre les attentats de l'OAS, au cours de laquelle neuf personnes ont été tuées à Paris, la LDH décide de publier un « Livre blanc ».

Accords d'Evian.

Elle se félicite des accords d'Evian et proclame que la protection de tous les individus sans aucune discrimination vivant sur le territoire, de leurs biens comme de leur libre circulation, doit être rigoureusement assurée.

Essais nucléaires.

Son congrès exprime « sa vive inquiétude devant la reprise des expériences nucléaires à des fins militaires ».

Libertés.

Elle demande que la nomination des responsables des chaînes cesse de dépendre du ministère de l'Information.

1963

Droits sociaux.

La LDH proteste contre l'atteinte au droit de grève que représente la réquisition des mineurs.

Justice.

Elle s'élève contre la loi créant une Cour de sûreté de l'Etat, « juridiction d'exception composée de magistrats civils et militaires spécialement désignés à cet effet par le pouvoir », et considère que les infractions qui lui

1954-1962

Au lendemain du 17 octobre 1961.



© DR

ration d'Algérie durant la Grande Guerre, qui fut l'un des soutiens du projet Blum-Viollette au temps du Front populaire.

Le soulèvement du Constantinois en août 1955 fait basculer la LDH, qui rompt alors avec les partisans de l'Algérie française. Hostile au rappel des réservistes, mais prudente sur leurs manifestations spontanées, elle espère un changement de politique et prend position pour un apparentement de toute la gauche. Après la victoire du Front républicain, le Comité central appelle le 19 janvier 1956 au rétablissement de la paix, à des négociations avec les nationalistes, sans faire des élections libres un préalable, et envisage même la possibilité de l'indépendance : « Quant au régime politique, point de veto préalable, même à l'autonomie ou à l'indé-

« Les événements de mai 1958 et le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui s'apparente pour elle à un coup d'Etat légalisé, confirment les craintes de la LDH sur les menaces pour les libertés publiques et quant à l'enlisement de la guerre d'Algérie, ainsi relancée pour près de quatre ans. »

pendance si elle est voulue par le peuple algérien lui-même. »

En quelques mois, la LDH se démarque nettement du gouvernement Guy Mollet. Elle n'a certes pas dénoncé les pouvoirs spéciaux mais appelle à « substituer la négociation à la guerre ». Puis, après avoir demandé que la répression ne soit pas à sens unique et s'exerce contre les colonialistes et les factieux, elle entame, sous la conduite de son président Emile Kahn et de son vice-président Georges Gombault, une campagne vigoureuse et continue contre les exécutions, les tortures et toutes les autres exactions. Sans jamais approuver le FLN.

Au cœur d'une « nouvelle résistance »

L'engagement précoce de la LDH fait d'elle le lieu de rassemblement d'une partie de la gauche traditionnelle et des mouvements spécifiques qui se fondent pour lutter contre la guerre d'Algérie.

Une fraction de la gauche dissidente, décidée à lutter pour la préservation de ses valeurs, prend l'habitude de se rassembler rue Jean-Dolent autour d'Emile Kahn. Minoritaires socialistes opposés à la politique algérienne de Guy Mollet, comme Daniel Mayer, Henri Noguères ou Robert Verdier, démocrates, comme Pierre Mendès France, et intellectuels comme Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux ou Laurent Schwarz y trouvent ou y retrouvent un foyer d'accueil et de dialogue.

Plus encore, la LDH devient un point de rencontre des associations, comme le Comité Maurice-Audin, qui mènent le combat quotidien contre les tortures pour aboutir à la paix et pour faire la vérité sur la guerre. La LDH contribue ainsi, avec le Centre du Landy, à la diffusion de *Témoignages et documents* qui publie les textes interdits par la censure, et à

celle d'ouvrages censurés comme *La Question* ou *La Gangrène*. La voie est désormais tracée, la LDH n'en changera pas.

Les événements de mai 1958 et le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui s'apparente pour elle à un coup d'Etat légalisé, confirment les craintes de la LDH sur les menaces pour les libertés publiques et quant à l'enlèvement de la guerre d'Algérie, ainsi relancée pour près de quatre ans.

Dans cette période où, selon le titre de l'ouvrage Sylvie Thénault, sévit une «*drôle de justice*» qui prend une part active dans la lutte contre l'indépendance algérienne et ses militants au nom de la lutte contre la subversion, l'activité des avocats ligueurs est particulièrement importante. Ils prennent activement la défense des nationalistes algériens et des Français favorables à l'indépendance algérienne. L'affaire Iveton, seul Français exécuté, est aujourd'hui connue, mais ne cache-t-elle pas encore l'activité frénétique de la guillotine contre les musulmans, dans ces années noires ?

Sans parler de la torture. Yves Dechézelles, Yves Jouffa, Daniel Jacoby, Gisèle Halimi, pour ne citer qu'eux, se sont illustrés dans ce combat, comme Pierre Stibbe ou Jean-Jacques de Felice. Tout en se différenciant de la défense pratiquée par les avocats les plus proches du FLN, en prenant la défense de tous les persécutés, quelle que soit leur tendance, en privilégiant la défense des accusés et non celle de la cause, et en refusant de mettre en danger leurs clients par des coups médiatiques.

Tout en poursuivant ses activités contre la guerre avec les autres associations, Daniel Mayer, en lançant l'Union des forces démocratiques avec le secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (SNI), contribue aussi à la préservation d'une gauche démocratique indépendante du nouveau régime. Dans ce combat s'est forgée une génération qui a redonné vie à la «*vieille dame de la rue Jean-Dolent*», qui a maintenu l'idéal de la Ligue dans la tourmente et l'a conduite ensuite durant trente années de son existence. ●

Daniel Mayer, un président politique pour relancer la LDH 1909-1996

Premier président de la LDH né après l'affaire Dreyfus, Daniel Mayer est appelé à la tête de l'institution le 9 mars 1958 à une période charnière, pour le pays, pour la LDH et pour lui-même. Pour succéder à Emile Kahn, le nom de Daniel Mayer ne s'est pas imposé d'emblée. Faute de candidats au sein du Comité central et après plusieurs tentatives auprès de personnalités extérieures à la LDH, le vice-président Georges Gombault s'adresse à Daniel Mayer, qu'il connaît bien. Celui-ci est élu à la présidence de la LDH alors qu'il n'est pas membre du Comité central et qu'il ne milite plus à la LDH depuis de nombreuses années. Mais il présente de nombreux atouts : il a été secrétaire du PS clandestin puis de la SFIO à la Libération, ministre et président de la Commission des Affaires étrangères. Il fait partie des socialistes minoritaires. Son opposition ancienne à la direction de la SFIO s'est manifestée contre le projet d'armée européenne, puis contre la politique socialiste menée en Algérie à partir de 1956. Il entretient des liens d'amitié avec les socialistes minoritaires entrés au Comité central et a adressé un message de soutien au dernier congrès de la LDH. Convergences politiques sur l'Algérie, attachement constant au socialisme républicain et à la laïcité, combativité, Daniel Mayer est l'homme de

la situation dans une période de crise. Sa notoriété, son prestige, ses talents d'orateur et son âge (49 ans) peuvent apporter un souffle nouveau à une LDH en déclin.

A peine élu, Daniel Mayer se défend de vouloir politiser le rôle de la Ligue des droits de l'Homme. Il démissionne le 29 avril 1958 de son mandat de député, en invoquant «*une antinomie de fait entre l'indispensable rigueur de la Ligue et l'inévitable compromis dû à l'arithmétique parlementaire*». Marginalisé au sein de la SFIO, menacé d'exclusion à la prochaine indiscipline, il trouve à la présidence de la LDH ce dont il a alors le plus besoin : une position de repli, une tribune pour exprimer librement ses indignations et, plus encore, une légitimité nouvelle. L'autorité morale associée à la nouvelle fonction compensera, pense-t-il, la perte de mandat politique.

Aimant se référer à l'âge d'or de la LDH qui coïncide avec les moments les plus exaltants de sa propre jeunesse, il souhaite jouer un rôle de médiation au sein de la gauche non communiste, à l'instar de Victor Basch qui, en 1935, au nom de la LDH, présida le Comité national du Rassemblement populaire. A partir de mai 1958 et sous son impulsion, la LDH s'engage dans une série de combats politiques : contre les conditions du retour

sont soumises doivent être jugées par une cour d'assises.

Criminels de guerre.

Elle proteste contre le renvoi en Allemagne des anciens chefs de la Gestapo en France, Oberg et Knochen, tout en rappelant son hostilité à la peine de mort.

Espagne.

Elle se mobilise pour empêcher la condamnation à mort en Espagne du militant antifranquiste Julian Grimau.

Algérie.

Elle «*constate avec regret que le gouvernement de la République algérienne a pris un certain nombre de mesures, les unes en violation du principe de respect de la personne humaine et de la liberté de la défense, les autres discriminatoires à l'encontre de membres de la minorité résidant sur son sol, mesures dont certaines apparaissent en contradiction avec la Déclaration des droits de l'Homme*».

1964

Institutions.

Avec d'autres organisations, la LDH appelle au refus de la modification constitutionnelle tendant à élire le président de la République au suffrage universel.

Libertés.

Elle écrit au garde des Sceaux pour demander que les personnes qui restent en prison pour avoir aidé le FLN soient libérées. Avec les cinq organisations composant le Cnal, elle est à l'origine de la création de l'Association pour la liberté d'expression à la radio et à la télévision.

1965

Armée.

La LDH proteste, en mai, contre un projet de réforme du service national qui «*rompt de façon délibérée avec le principe républicain d'un service militaire égal pour tous*».

Affaire Ben Barka.

Avec la FIDH, elle effectue des démarches auprès des autorités françaises au sujet de l'enlèvement, en plein Paris, de l'opposant